

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5 Octobre 2009 - Ranspach le Bas

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- OTT Danièle, Leymen
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- OSER Patrick, Leymen
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- LITZLER Pierrette, Hagenthal-le-Bas
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- NIGLIS Christiane, Wentzwiller
- KEMPF Christine, Ranspach-le- Bas

PROJET

Assistent : Melles Frédérique MIESCH, Mme Anne HOFFER, agents de développement; Mme Vollmer Christiane - Ranspach-le- Haut

Excusés : UEBERSCHLAG André, Knoeringue - LATSCHA Martine, Michelbach-le-Haut - CONTARATO Tiziano, Michelbach-le-Bas

Secrétaire de séance : Mme BUBENDORFF Catherine

Ordre du jour :

I/ Approbation du PV du conseil du 7 septembre 2009 (compte rendu sur le site Internet)

II/ Environnement

- Admission en non valeur
- Tarifs ordures commerciales Année 2009
- Réductions OM/OC
- Attribution du marché de collecte et de traitement des déchets verts

III/ Economie : Projet de pépinière d'entreprise à Schlierbach

IV/ Finances :

- Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
- Remboursement ancien locataire du siège d'Attenschwiller
- Fixation du prix de séjour - Chenil de passage

V/ Gendarmerie :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Hagenthal
- Projet de morcellement - parcelle gendarmerie

VI/ Divers

- ETB : projets prioritaires
- Rencontre des seniors

Madame Troendle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et salue la presse. Comme de tradition, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité de Ranspach-le- Bas. Le Président, Denis Wiederkehr, s'associe aux salutations et informe le conseil qu'il souhaite procéder à certaines modifications dans l'ordre du jour. Ainsi, il souhaite retirer le point Admission en non valeur et réduction Om/Oc et ajouter les points suivants : subvention exceptionnelle pour le bâtiment de la gendarmerie ainsi que subvention gendarmerie - Conseil général et signature de la convention de mise à disposition des locaux d'Attenschwiller. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour procéder à ces modifications.

I. Approbation du compte rendu du 7 septembre 2009

Aucune remarque n'étant faite sur le compte rendu, il est approuvé à l'unanimité.

II. Environnement

1. Tarif redevance ordures commerciales - 2009

Monsieur André Wolgensinger expose qu'il est proposé d'appliquer la même augmentation que celle décidée pour les particuliers à savoir + 4 % avec un arrondi à l'euro le plus proche. Il rappelle également que l'année prochaine la tarification sera fonction du volume du bac demandé par les commerçants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

OUI l'exposé de Monsieur André Wolgensinger, Vice -Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs ordures commerciales 2009 comme suit :

<i>Volumes (L/semaine)</i>	<i>Tarifs (€/mois)</i>	<i>Tarifs (€/an)</i>
0-25	5.20 €	62 €
26-50	11.44 €	137 €
51-200	18.72 €	225 €
201-400	36.40 €	437 €
401-600	55.12 €	661 €
601-800	73.84 €	886 €
801-1000	96.72 €	1 161 €
1001-1500	133.12 €	1 597 €
1500-2000	239.20 €	2 870 €
≥ 2001	294.32 €	3 532 €

PRECISE que sont redevables tous les professionnels répertoriés au sein de la Communauté de Communes.

CHARGE le Président de réaliser toutes formalités utiles.

2. Attribution du marché de collecte et de traitement des déchets verts

Monsieur Wolgensinger expose que 4 entreprises ont retiré le dossier de consultation, seule une entreprise a remis une offre, il s'agit de l'entreprise Sundgau Compost qui dispose du marché en cours.

La tonne de déchets verts actuellement collectée avec le marché en cours revient à 41.56 € HT. La proposition du nouveau marché est de 36.80 € HT la tonne, ce qui devrait nous faire réaliser une économie de plus de 13 000 € annuellement.

VU la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2009 autorisant le lancement de la consultation

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 5 octobre 2009,

OUI l'exposé de Monsieur André Wolgensinger, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché de collecte et de traitement des déchets verts à l'entreprise Sundgau Compost pour un montant annuel de 100 560 € HT sur la base de 2700 tonnes de déchets verts collectés annuellement sur les sites de déchets verts communaux et les déchetteries.

AUTORISE le président à signer ledit marché et à réaliser toutes formalités nécessaires

III. Economie : Pépinière d'entreprise

Monsieur le Président fait un rapide historique du dossier.

Le CG 68 a lancé dans le cadre du plan de revitalisation économique un appel à projets pour la création d'hôtel et pépinière d'entreprise en mars 2007. La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a proposé au Pays de St Louis et des Trois Frontières de postuler dans le cadre de l'appel à projet afin que le territoire du Pays puisse disposer d'un tel outil. Le Pays de St Louis a donné son accord car il a été estimé qu'il serait intéressant que sur le territoire du Pays, un tel outil existe.

Rôle de la Pépinière : Proposer aux jeunes entreprises qui se créent des ateliers ou des bureaux à louer pour une durée de 24 à 36 mois où elles disposent d'un accompagnement et d'une mutualisation des moyens : salle de réunion commune, secrétaire mutualisé, équipement téléphonique... Présence d'un directeur qui suit aussi les jeunes entreprises qui les aide à résoudre les problèmes qu'elles rencontrent. En contrepartie, les entreprises versent un loyer. Le but est donc de les héberger dans une structure adaptée afin qu'elles n'aient pas beaucoup d'investissement à faire et à leur donner le maximum de chances de réussite.

Le dossier de pépinière du Pays de St Louis a été retenu par le CG 68, une convention avec le CG 68 a été signée en mai 2008 pour acter la création de cette pépinière d'entreprise sur le territoire du Pays

En octobre 2008, à l'initiative de la Communauté de communes de Sierentz, une rencontre a été organisée pour travailler sur l'implantation de cette pépinière, les modalités de financement et de fonctionnement à établir entre les 3 intercommunalités. Cette réunion s'est déroulée en présence des présidents des 3 Frontières, de la Porte du Sundgau, du Pays de Sierentz et des représentants de l'Adauhr, du service économique du CG 68 et de la Région.

Au cours de cette réunion, il a été demandé aux intercommunalités de proposer des sites d'implantation. Le Pays de Sierentz a exposé qu'il disposait de deux lieux intéressants susceptibles d'accueillir cette pépinière : - Dietwiller - Schlierbach et Sierentz.

Des discussions se sont engagées sur les inconvénients et les avantages de chaque parcelle, la nécessité de définir les règles du jeu a aussi été mis en avant car beaucoup de points étaient flous : dans la mesure où il était demandé une participation à l'investissement quelle garantie en cas de revente du bien s'il y avait un échec du projet, comment définir les clés de répartition du fonctionnement....

Le 11 décembre 2008, le conseil communautaire du Pays de Sierentz a adopté le principe de réaliser l'opération et d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet sur le site de Dietwiller Schlierbach sur une superficie de 85 ares et a mandaté le président pour contacter les autres communautés pour définir le fonctionnement et le financement du projet.

En septembre 2009, une rencontre a eu lieu entre le Président de la comcom de Sierentz et de la Porte du Sundgau pour discuter de ce projet.

Ainsi, l'opération immobilière a été chiffrée à 1.834 M € pour la réalisation de 1 125 m² de bureaux et d'ateliers pour l'accueil de 10 entreprises. Des recettes issues de département, de la région, de l'Etat sont attendues à hauteur de 1.408 M€. La somme de 324 000 € reste donc à financer par le territoire au titre de l'investissement.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, ils sont estimés annuellement à 112 300 €, des recettes issues des loyers et de subventions régionales sont attendues à hauteur de 90 000 €, il convient donc d'assurer le financement de 22 000 € annuellement par le territoire pour le fonctionnement de cette pépinière. Il convient de préciser que ce chiffre est prévisionnel et qu'il dépend du taux de fréquentation de la pépinière, il est fort probable que les premières années le déficit à charge soit plus important que prévu.

Des clés de répartition ont été proposées en fonction de la population de chaque territoire qui donnerait la simulation suivante, une participation annuelle de

- 13 446 € pour la comcom des 3 F
- 15 200 € pour la comcom de Sierentz
- 2320 € pour la comcom de la Porte du Sundgau

Une réunion de bureau du Pays s'est également tenue courant septembre 2009 où les 3 Présidents de comcoms ont pu discuter de ce dossier. Les membres du bureau se sont massivement exprimés pour affirmer que le lieu de Dietwiller Schlierbach n'était pas forcément le lieu le plus adéquat pour implanter une pépinière car les jeunes entreprises avaient besoin d'un cadre accueillant autour d'elle, d'un lieu de passage. Le site de Sierentz semblait pour les membres du bureau plus approprié pour ce projet.

Par courrier en date du 21 septembre 2009, Monsieur Belliard président de la comcom de Sierentz demande une décision de la Porte du Sundgau sur la réalisation de ce projet à Dietwiller Schlierbach et sur notre participation financière.

Le Président propose donc de discuter de cette proposition.

Monsieur Papa estime que le lieu d'implantation a peu d'importance, il n'est pas nécessaire de tout vouloir concentrer dans les pôles d'attraction du Pays.

Monsieur le Président souhaite préciser que le périmètre de la CAMSA a changé et que dorénavant l'agglomération mulhousienne est aux portes de Schlierbach. Ne doit-on pas craindre de voir les entreprises que nous avons aidé à se développer s'implanter au final sur l'agglomération mulhousienne ?

Mme Troendle défend le même point de vue et souhaiterait que le projet se fasse dans un endroit qui rayonne davantage sur le territoire et qui puisse permettre la commercialisation de l'ensemble des zones du secteur des 3 frontières. Il est également fait état qu'à ce jour, le projet n'est pas très avancé : l'architecte n'a pas été recruté, des travaux de viabilisation de la parcelle sont encore à réaliser... La pépinière ne sera pas opérationnelle d'ici fin 2011 et les premiers créateurs devraient en sortir deux ou 3 ans plus tard. A cette échéance, la zone d'activités d'Attenschwiller devrait déjà être bien commercialisée, dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux concentrer nos moyens financiers pour réussir la commercialisation de notre zone ?

Mme Troendle expose également que les pépinières d'entreprise fonctionnent bien dans des bassins économiquement sinistrés où l'Etat met en place un dispositif fiscal très incitatif et amène beaucoup d'argent dans la création des zones d'accueil, ce n'est pas le cas pour notre territoire.

Monsieur Schmitt souhaite savoir si la discussion qui se tient a simplement attiré au lieu d'implantation mais également au projet même ?

Monsieur Papa estime que c'est une question de solidarité, va-t-on travailler avec le Pays des Trois Frontières ou pas ? D'un autre côté, le montant à financer annuellement n'est pas astronomique.

Madame Troendle fait état que dans le cadre de la réforme des collectivités, il est fort probable que le Pays disparaisse. La question de l'avenir de notre intercommunalité est également en question, en effet dans quelques années, la Porte du Sundgau sera amenée à fusionner mais à quelle échelle s'opérera cette fusion : vers St Louis uniquement ou à l'échelle de tout le Sundgau.

Madame Troendle fait également part du montage financier prévisionnel au niveau du fonctionnement, il est estimé annuellement à 112 000 €. Des subventions sont attendues de la Région à hauteur de 33 000 € mais dans la mesure où la Région procède à la redéfinition de ses axes d'intervention nous n'avons aucune certitude sur la durée de cette prise en charge. Il est fort probable que le montant à charge soit plus important que prévu. Par ailleurs, dans le montage actuel, il est prévu le recrutement d'un directeur qui serait à hauteur de 50% dédié à la pépinière et à hauteur de 50% chargé du développement et de la promotion du Pays. Mais à ce jour, il semble qu'aucune décision n'ait été prise au niveau du Syndicat mixte pour valider ce principe et cette embauche avec les frais financiers qu'elle entraîne.

Monsieur le Président met également l'accent sur le caractère optimiste des recettes prévisionnelles, il est certain qu'une entreprise qui éprouve des difficultés ne s'acquittera pas du loyer ce qui aggravera le déficit à charge. Par ailleurs, le taux de remplissage semble également optimiste avec un taux d'occupation constant de 60%. Il est toutefois précisé qu'une occupation de 30% pourrait conduire à une augmentation de la participation de l'ordre de 50% de chaque intercommunalité. Les élus sont d'avis que le projet n'est pas totalement construit et qu'il est difficile dans ce cas de s'engager.

Mme Bubendorff pense qu'il serait plus judicieux de proposer un soutien à l'investissement afin de montrer notre solidarité que de s'engager dans de nouvelles dépenses de fonctionnement dont nous ne maîtrisons pas l'évolution. Une fois que nous serons engagés dans le fonctionnement, il sera difficile de limiter notre participation.

Les élus souhaitent savoir quelle est la position des élus de la CC3F, il est répondu que le bureau de la CC3F a donné son accord.

Monsieur le Président propose de passer au vote et souhaite savoir qui est favorable à l'engagement de la Porte du Sundgau dans ce projet de pépinière d'entreprise.

Messieurs Fernand Schmitt et Antoine Papa s'abstiennent

Les autres membres du conseil se prononcent défavorablement.

OUI l'exposé de Monsieur le Président sur l'historique du dossier de la pépinière d'entreprise du Pays de St Louis et des Trois Frontières

Vu la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz demandant que la Porte du Sundgau se positionne sur sa participation à ce projet de pépinière et son financement

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, Messieurs Schmitt et Papa s'abstenant

NE SOUHAITE PAS prendre part au projet de pépinière d'entreprise du Pays de St Louis et des Trois Frontières

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

IV/ Finances

1. Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Madame Troendle expose que le contrat enfance est arrivé à échéance le 31 décembre 2008. La CAF abaisse ses taux de subvention et plafonne le montant des dépenses sachant que nous devons en parallèle respecter des critères de remplissage. Les simulations font apparaître qu'au cours du contrat nous allons perdre plus de 16 000 € sans compter que le coût du service sera plafonné alors que les salaires et les charges courantes d'entretien et d'alimentation augmenteront forcément. Les élus regrettent ce constat mais il n'y a pas d'alternative.

VU le Contrat Enfance existant entre la CCPS et la CAF du Haut-Rhin arrivé à échéance le 31.12.2008,

VU le Contrat Enfance Jeunesse du 17.12.2007 entre la CCPS, les communes de Michelbach le Haut et de Ranspach le Bas et la CAF du Haut-Rhin,

OUI l'exposé de Madame Catherine Troendle, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

CONFIRME l'engagement de la Communauté de Communes dans une politique jeunesse et enfance volontaire, au bénéfice des familles de la CCPS.

AUTORISE le Président ou son représentant, à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

PREND ACTE que les Communes de Ranspach le Bas et Michelbach le Haut seront co-signataires de l'avenant au CEJ

2. Remboursement ancien locataire - Siège d'Attenschwiller

Monsieur le Président expose que les anciens locataires du futur siège d'Attenschwiller ont laissé du mobilier ainsi que 800 litres dans la citerne de fioul. Il est donc proposé de les dédommager.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de verser un dédommagement à hauteur de 675 € aux anciens locataires du 9 rue Charles de Gaulle - Attenschwiller pour le fioul et le mobilier

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

3. Fixation du prix d'occupation journalier - chenil de passage

Mme Troendle expose que pour faire face aux divagations d'animaux et afin d'éviter aux brigades vertes de devoir se déplacer sur Mulhouse pour confier les animaux à la SPA, il a été décidé de créer un chenil intercommunal de passage. Les animaux seront placés deux jours maximum dans ce chenil, le temps que les propriétaires puissent être retrouvés. Il convient de mettre en place une indemnité journalière d'occupation qui couvre les frais de garde et de repos et qui devra être acquitté par les propriétaires désireux récupérer leur animal.

VU la délibération du 6 juillet 2009 autorisant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées au chenil de passage

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une indemnité journalière d'occupation dont le montant est fixé à 25 €

DECIDE l'attribution au régisseur d'une indemnité de responsabilité à partir des taux fixés par l'arrêté du 28 mai 1993

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

V. Gendarmerie

1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Hagenthal

Monsieur le Président expose que suite à la décision de réaliser la gendarmerie, un marché à procédure adaptée sur références et compétences a été lancé. Le 15 juillet 2009, une commission technique composée des élus, de représentant de l'Adauhr, de la gendarmerie et du CAUE a examiné les 21 équipes qui ont soumissionné pour cette mission. Au final, 4 équipes ont été retenues pour être auditionnées : le bureau Legros et Coiffier, le bureau Billig Goepfert, le cabinet DRLW et l'atelier D Form. Chaque équipe a disposé d'une heure 30 pour se présenter, expliquer sa philosophie et sa méthodologie de travail devant la commission technique. Les équipes ont ensuite été invitées à chiffrer leur mission et des négociations ont eu lieu avec les équipes qui semblaient le mieux à même de répondre à nos attentes en matière architecturale et de méthodologie de travail.

Au final, après avoir écouté les avis de la commission technique, le Président propose de confier cette mission au cabinet Legros et Coiffier de Burnhaupt le Haut qui propose un taux d'honoraire de 11%.

VU la délibération du conseil communautaire du 8 juin 2009 autorisant le Président à lancer les démarches nécessaires pour recruter le maître d'œuvre pour le projet de gendarmerie selon un marché à procédure adaptée

VU les travaux de la commission technique gendarmerie qui a procédé à la sélection des candidats, a auditionné différents cabinets et le résultat des négociations entreprises avec les architectes les plus intéressants au regard de notre projet de gendarmerie BBC

Le Président propose au conseil communautaire de retenir le cabinet Legros Coiffier pour assurer le projet de création d'une gendarmerie : local administratif et technique + 7 logements BBC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la gendarmerie au cabinet LEGROS COIFFIER pour un montant de 129 250 € HT correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 11% sur le coût d'objectif de 1 175 000 € HT.

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

2. Projet de Morcellement

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a soumis à la commune de Hagenthal le Haut une proposition de morcellement des terrains de la gendarmerie afin que chaque partie dispose d'une parcelle rectangulaire qui soit plus exploitable. Un projet a donc été établi par le géomètre. Monsieur le Président donne ensuite lecture du courrier de la municipalité d'Hagenthal le Haut qui souhaite faire une contre proposition, à savoir disposer d'un terrain de dimension réduite mais implanté à l'avant vers la rue de Ferrette et céder à la Porte du Sundgau le terrain nécessaire pour le passage. Dans cette hypothèse, la gendarmerie serait donc implantée en arrière et de manière non visible depuis la route. Des contacts ont été pris auprès des services de la gendarmerie pour voir s'il était possible d'envisager une telle option. La réponse est claire, il est impératif que la gendarmerie soit située en façade de rue et facilement visible et accessible.

Le Président propose donc au conseil de décliner la contre proposition de la commune et que le projet se fasse dans la configuration actuelle du terrain. Monsieur le Maire d'Hagenthal le Haut prend la parole pour informer le conseil communautaire qu'il comprend aisément cette décision. Il propose de convoquer le conseil municipal très rapidement pour soumettre à nouveau le projet de morcellement initial. Il demande donc un délai de quelques jours pour revenir vers la Porte du Sundgau avec une autre solution. Monsieur le Président accorde ce délai mais précise qu'il est nécessaire que l'équipe d'architecte puisse connaître au plus vite le terrain d'implantation car il est nécessaire que nous déposions des plans auprès du conseil général et de l'Etat avant début décembre pour ne pas perdre le bénéfice de certaines subventions.

Monsieur Pfendler souhaite savoir si la proposition de nommer un élu de la commune d'Hagenthal le Haut pour faire partie de la commission d'attribution des logements dans l'hypothèse où la caserne serait un jour désaffecté est encore d'actualité. Monsieur le Président répond par l'affirmative tout en précisant qu'il n'est pas possible de formaliser cet accord par une délibération officielle, un engagement de principe par écrit peut toutefois être pris.

3. Demande de subvention- Gendarmerie d'Hagenthal

a. demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour la construction de la gendarmerie

Melle Miesch expose que des demandes ont été introduites pour bénéficier de certaines subventions mais que la délibération prise par le conseil ne répond pas aux formes requises pour obtenir la subvention, il convient de solliciter expressément une subvention à caractère exceptionnel pour la construction de la gendarmerie d'Hagenthal. Monsieur le Président propose donc au conseil de prendre ladite délibération dans les termes requis.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a obtenu en date du 13 octobre 2008 une décision favorable de phase préalable. La construction de la gendarmerie sera conduite par la Communauté de Communes Porte du Sundgau dans le cadre des dispositions de la circulaire du Premier Ministre et du décret N°93-130 du 28 janvier 1993.

L'effectif pour le projet est de 7 gendarmes et 1 gendarme adjoint volontaire. Le projet de construction se fera sur le site actuel de la gendarmerie d'une superficie de 26.70 ares dont le conseil a autorisé l'acquisition par délibération du 4 mai 2009. Un projet de morcellement sera toutefois proposé entre le terrain de la gendarmerie et celui de la commune de Hagenthal le Haut attenant pour que chacune des parties dispose d'un foncier davantage exploitable.

Le principe est que la Communauté de Communes Porte du Sundgau construira le local administratif et les logements des gendarmes et qu'ensuite ils seront loués à l'Etat qui versera un loyer. Un premier bail de 9 ans sera conclu.

Monsieur le Président expose également qu'il est possible de solliciter à titre exceptionnel une intervention de l'Etat afin d'obtenir une subvention pour la construction du bâtiment

Le montage prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		
	Montant HT	Montant TTC
Construction bâtiment option BBC	1 175 000,00 €	1 405 300,00
Maîtrise foncière + démolition + frais divers	275 000,00 €	290 000,00
architecte	176 250,00 €	210 795,00
Divers (SPS, contrôle technique, assurance)	58 500,00 €	70 000,00
Aménagement (parking)	42 000,00 €	50 000,00
Total dépenses	1 726 750,00 €	2 026 095,00

Recettes prévisionnelles	
Etat	225 504,00
CG 68	64 000,00
Région (bois - solaire - énérgivie)	100 000,00
DDR	50 000,00
Réserve parlementaire (projet global)	100 000,00
Total recettes	539 504,00 €
Prêt	1 486 591,00 €
Total recettes	2 026 095,00 €

Le loyer qui sera versé par la gendarmerie est estimé à 75 000 € annuellement.

Vu la délibération du 5 octobre 2009 décidant de confier la maîtrise d'œuvre du projet de gendarmerie au cabinet Legros - Coiffier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de réaliser l'opération construction d'une caserne de gendarmerie à Hagenthal pour 7 gendarmes et un gendarme adjoint volontaire selon les dispositions du décret 93-130 du 28 janvier 1993.

APPROUVE le montage financier prévisionnel de l'opération

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat pour la construction du bâtiment

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles dans ce dossier

b. Construction de la gendarmerie d'Hagenthal - Demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a obtenu en date du 13 octobre 2008 une décision favorable de phase préalable. La construction de la gendarmerie sera conduite par la Communauté de Communes Porte du Sundgau dans le cadre des dispositions de la circulaire du Premier Ministre et du décret N°93-130 du 28 janvier 1993.

L'effectif pour le projet est de 7 gendarmes et 1 gendarme adjoint volontaire. Le projet de construction se fera sur le site actuel de la gendarmerie d'une superficie de 26.70 ares dont le conseil a autorisé l'acquisition par délibération du 4

mai 2009. Le principe est que la Communauté de Communes Porte du Sundgau construira le local administratif et les logements des gendarmes et qu'ensuite ils seront loués à l'Etat qui versera un loyer. Un premier bail de 9 ans sera conclu. Monsieur le Président expose que dans le cadre du guide des aides actuelles, le Conseil Général du Haut Rhin accorde un soutien sur la construction du local affecté au service de gendarmerie (pas d'aide pour les logements). La subvention est fonction des m² de SHON affectés à la gendarmerie avec un plafond de dépenses de 915 € HT le m². La subvention serait de l'ordre de 29%.

Monsieur le Président précise que la surface prévisionnelle à construire pour les besoins du service de gendarmerie est de 135 m² environ.

Le montage global de l'opération est le suivant (logements de service et local administratif) :

Dépenses Foncier	
Maîtrise foncière	204 000

Recettes foncier	
Réserve parlementaire	50 000 €
DDR - programme 2009	40 800 €

Dépenses Travaux TTC	
Construction bâtiment option BBC	1 405 000 €
Démolition du foncier actuel	50 000 €
architecte	154 550 €
Divers (SPS, contrôle technique, assurance)	45 000 €
Aménagement (parking/espaces verts)	50 000 €
Aléas et révision de prix	42 614 €
TOTAL TRAVAUX	1 747 164 €

Recettes travaux	
DDR - programme 2010 sur construction	45 000,00 €
Région (bois -solaire - énergivie)	75 000,00 €
Subvention Etat	225 500,00 €
Subvention CG 68 - 29% *135m ² *1095 € TTC/m ²	42 869,25 €
Total Recettes Travaux	388 369,25 €

TOTAL OPERATION GENDARMERIE 1 951 163,75 €

Total recettes opération
Gendarmerie 479 169,25 €
RESTE A CHARGE = EMPRUNT 1 471 994,50 €
TOTAL OPERATION GENDARMERIE 1 951 163,75 €

Le montage prévisionnel de l'opération concernant uniquement le local administratif et technique de la gendarmerie est le suivant :

Dépenses Foncier	
Maîtrise foncière	51 000

Recettes foncier	
Réserve parlementaire	12 500 €
DDR - programme 2009	10 200 €

Dépenses Travaux TTC	
Construction bâtiment option BBC	360 000 € *
Démolition du foncier actuel	12 500 €
Architecte	39 600 €
Divers (SPS, contrôle technique, assurance)	11 250 €
Aléas et révision de prix	10 584 €
TOTAL TRAVAUX	433 934 €

Recettes travaux	
DDR - programme 2010 sur construction	11 250,00 €
Région (bois -solaire)	18 750,00 €
Subvention Etat	56 375,00 €
Subvention CG 68 - 29% *135m ² *1095 € TTC/m ²	42 869,25 €
Total Recettes Travaux	129 244,25 €

TOTAL OPERATION GENDARMERIE 484 933,75 €

Total recettes opération Gendarmerie 151 944,25 €
EMPRUNT 332 989,50 €

TOTAL OPERATION GENDARMERIE 484 933,75 €

Vu la délibération du 5 octobre 2009 décidant de confier la maîtrise d'œuvre du projet de gendarmerie au cabinet Legros - Coiffier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de réaliser l'opération construction d'une caserne de gendarmerie à Hagenthal pour 7 gendarmes et un gendarme adjoint volontaire selon les dispositions du décret 93-130 du 28 janvier 1993 comprenant la réalisation d'un local administratif et technique

APPROUVE le montage financier prévisionnel de l'opération

PRECISE que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal de la collectivité - section investissement

SOLLICITE une subvention du Conseil Général du Haut Rhin pour la construction du local administratif et technique de la gendarmerie

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles dans ce dossier

VI. Divers

ETB - Motion projets prioritaires

Madame Troendle expose que la Porte du Sundgau participe aux travaux d'ETB. Différentes délibérations ont été prises pour acter les projets et les financements.

A ce jour, différents projets sont travaillés à l'échelle d'ETB : Mobilité, Géoportail, paysage, Aménagement, Energie, IBA Basel 2020. De nombreuses réunions à destination des élus et des techniciens sont donc organisées. Le sentiment qui se dégage à l'échelle de notre collectivité qui dispose de moyens financiers et humains réduits est un dispersement des forces et des ressources. Il semblerait plus pertinent de limiter le nombre de projets et de consacrer tous nos moyens dans une problématique phare qui intéresserait vraiment notre territoire et ses habitants et qui se traduirait par des actions concrètes plutôt que des études stratégiques. Pour notre territoire, le projet le plus intéressant est celui de la mobilité et des transports. Le conseil communautaire soutient à l'unanimité cette proposition et demande qu'une motion dans ce sens soit rédigée.

Signature convention locaux Attenschwiller

Vu la délibération du 7 septembre 2009 de la Communauté de Communes Porte du Sundgau autorisant la signature de la convention de mise à disposition entre la Commune d'Attenschwiller et la CCPS pour le local du siège sis 9 rue Charles de Gaulle

Vu la délibération du conseil municipal du 11 septembre 2009 autorisant également la signature de ladite convention

Vu que la personne autorisée à signer la convention pour le compte de la Commune et la CCPS est la même, il convient de mandater Mme Troendle pour signer la convention au titre de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

Les autres dispositions de la délibération demeurent identiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Mme Troendle à signer la convention de mise à disposition de locaux pour le siège entre la CCPS et la Commune d'Attenschwiller

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles dans ce dossier

Informations diverses :

Il est rappelé que la fête des seniors est organisée le mardi 27 octobre à 14h à la salle polyvalente d'Hagenthal le Bas.

Des interrogations sur la suite donnée au projet énergie sont émises. Une réunion du groupe de travail sera organisée prochainement à ce sujet.